



Déclaration liminaire

Conseil supérieur de l'Education

20 juin 2022

Monsieur le ministre,

Votre présence aujourd'hui, dans cette instance riche en échange, en débats, en co-construction et en concertation est l'occasion pour la Fep-CFDT de vous interpeler sur les éléments, trop nombreux, qui laissent transparaître un manque de considération des personnels de l'enseignement privé sous contrat criant et le trop peu d'association de la première organisation syndicale représentative dans les champs professionnels de la formation et de l'enseignement privés au dialogue social au sein de la Fonction publique d'Etat.

A l'échelle locale d'abord, trop souvent, nous attestons du manque, voire de l'absence de dialogue social.

Si le Conseil supérieur de l'éducation s'évertue, depuis quelques années, à faire apparaître dans la plupart de ses textes la nécessaire concertation avec les équipes pédagogiques sur toutes les évolutions du système éducatif, force est de constater que dans les établissements privés sous contrat, le compte n'y est pas. **Et, hélas, aujourd'hui, le cadre légal fixant les liens entre l'Etat et les établissements privés sous contrat ne permet pas à cette heure de contraindre les chef.fe.s d'établissements du privé sous contrat à mettre en place des conseils pédagogiques nécessaires à cette concertation comme cela est le cas dans le public.** Pourtant, beaucoup de sujets nécessitant une concertation structurée, à l'intérieur de nos établissements, échappent à la représentation des personnels et sont gérés pas des petits groupes de proches des directions. Répartition des IMP, construction des projets ouvrant à CLA, projets locaux d'évaluation, trop nombreux sont les sujets pour lesquels les prises de décisions se font sans concertation excluant de fait leur appropriation par nos collègues. L'exemple des IMP est le plus ancien et le plus visible dans l'ensemble des établissements. Presque partout, leur répartition réalisée de façon arbitraire ou avec des critères très flous ne fait que tout au plus l'objet d'une présentation en Comité social et économique.

A l'échelle académique ensuite. Si nous notons un renforcement de la prise en considération de nos collègues, de leurs représentants et représentantes, l'égalité de traitement avec nos homologues du public est loin d'être de rigueur. Or, c'est à cette échelle que les dérives peuvent être remontées, observées et corrigées. Et elles peuvent être nombreuses dans les établissements ou dans les organismes qui forment les enseignants et enseignantes. Alors que l'Etat a une obligation de protection de ses agents, **il nous semble par exemple incompréhensible qu'il n'existe pas, dans les territoires, de CHSCT académiques alors que pour nos homologues du public, l'instance fonctionne sans aucune contestation.** Mais nous pourrions aussi parler de notre exclusion de nombreux groupes de travail académiques. Cela a été le cas dans le suivi de la crise sanitaire dans de nombreux territoires,

c'est le cas aussi dans le cadre du suivi des plans égalité entre femmes et les hommes académiques. Est-ce à penser que l'égalité est plus effective dans les établissements privés sous contrat ? De réguliers témoignages de collègues nous permettent de dire l'inverse. Les discriminations clairement identifiables ou sous entendues dans les règlements intérieurs de nombreux établissements privés sous contrat sont autant d'exemples d'atteintes à l'égalité filles-garçons et de violences liées à l'identité de genre. Dans un autre ordre d'idées, il y a la compétence en pastorale rendue obligatoire au début de l'année pour permettre, en Normandie aux étudiants et étudiantes de Master MEEF d'obtenir leur diplôme. Ces exemples comme nous pouvons en trouver de nombreux autres nous incitent à **demandeur un contrôle au niveau académique, par davantage de paritarisme et de dialogue social, des cahiers des charges de la formation dispensée par les organismes privés mandatés par Formiris et de la transmission des valeurs de la République par l'ensemble des établissements privés sous contrat des territoires.** Et que dire du fait que des agents de la Fonction publique soient désormais formés à la laïcité par des organismes de formation privés catholiques, par des congrégations religieuses voire pas des frères et des sœurs sans aucun contrôle ni à l'échelle régionale, ni à l'échelle nationale ?

Il est urgent de considérer les enseignants et enseignantes des établissements privés sous contrat, les 20% des enseignants et enseignantes de France qui enseignent dans ces établissements comme de véritables agents de la Fonction publique. **Cela passe par une formation clairement encadrée par l'Etat employeur et cela passe comme nous l'avons aussi dit par une équité de traitement entre public et privé sous contrat.**

A l'échelle nationale, comment penser que les enseignants et enseignantes des établissements privés sous contrat sont considérés comme de véritables agents de la Fonction publique lorsque, entrant en poste, monsieur le ministre, vous et votre cabinet recevez l'ensemble des organisations syndicales représentatives de l'enseignement public et que nous n'avons à cette heure eu le droit qu'à des promesses de votre directeur de cabinet ? Comment penser que nous sommes considérés comme de véritables agents de la Fonction publique quand sur le BTS, sur la mobilité européenne et internationale, sur les mathématiques dans le tronc commun, sur l'ASNS, sur la spécialité EPPCS, sur les aménagements apportés aux épreuves d'enseignement de spécialités, nous n'avons pu prendre connaissance des concertations que par nos homologues du Sgen-CFDT, faute d'invitation par le ministère ? **Nous vous demandons donc, monsieur le ministre, d'associer l'ensembles des organisations représentatives du privé sous contrat, comme vous le faites pour celles du public, à toutes les concertations qui vont s'ouvrir dès l'année prochaine.**

Monsieur le ministre, alors que de nombreux signaux montrent votre volonté de mieux considérer la totalité des agents relevant de votre ministère que votre prédécesseur, alors que vous nous laissez espérer la fin des diverses stigmatisations que les personnels de votre ministère ont pu subir, alors que vous annoncez une « concertation pour les réformes éducatives dans les établissements scolaires à la rentrée scolaire prochaine », **nous vous demandons de placer cette envie de plus de dialogue sous le signe de l'équité, sous le signe du respect de tous les personnels de l'enseignement privé sous contrat qui œuvrent chaque jour pour porter, eux aussi, le service public d'éducation.**